
Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-066

Le trente juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, Mme CHAUCHEFOIN Yvette, M. PRIOUX Christophe, Mme CLERC Véronique, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Étaient excusés : Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, M. PIESVAUX Eric, M. COURTOT Yves

Étaient absents : M. FERRINI Serge

Procurations de vote :

M. BARDET Jérémie à Mme CHAUCHEFOIN Yvette

M. MORTIER-JEANNIN Yohann a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 15

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE ET
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que le bon déroulement des séances du conseil municipal nécessite la désignation d'un secrétaire de séance pour assurer la rédaction des procès-verbaux et le suivi des délibérations ;

Considérant que cette désignation doit être effectuée en début de séance pour garantir la régularité des débats et des décisions prises ;

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance,
- Procède à la vérification du quorum,



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 021-212105019-20260630-D2026_066-DE



Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-066

- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

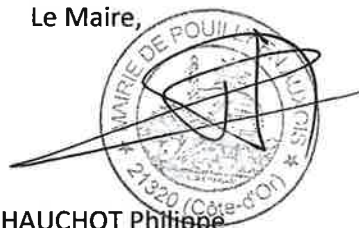
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :

- 1) **Désigner** M. MORTIER-JEANNIN Yohann pour exercer les fonctions de secrétaire de séance ;
- 2) **Approuver** le procès-verbal de la précédente séance ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



M. CHAUCHOT Philippe

Le Secrétaire de Séance :
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*



Publié le : 09/07/2026 12:17 (Europe/Paris)

Collectivité : Pouilly-en-Auxois

https://www.pouilly-en-auxois.fr/documents_administratifs/70854